

## Les décisions du Conseil fasciste et le réarmement italien

Un pas de plus vient d'être fait dans la voie de la course aux armements. La guerre européenne n'est peut-être pas pour aujourd'hui, mais chaque jour qui passe rend plus inévitable la catastrophe vers laquelle nous courons. Le communiqué publié à la suite de la réunion du Grand Conseil Fasciste souligne cette réalité: «Toute éventualité, même éloignée, de limiter les armements, est désormais définitivement à exclure.»

Ainsi vont les choses. Lorsque la France porta à deux années la durée du service militaire, l'Allemagne décréta le service militaire obligatoire. L'Angleterre décide d'intensifier son armement, l'Italie répond par un certain nombre de mesures. Le «Temps» résume toutes ces mesures dans la phrase suivante: «L'Italie persévérera dans la voie impériale où l'a engagée le Duce; pour aller au bout, elle exigera de ses citoyens le maximum d'abnégation et sacrifiera délibérément, à des fins encore lointaines, la liberté et le confort de la génération présente.»

Ces décisions n'ont d'ailleurs surpris personne; tout était prévu par le capitalisme et ses servants. Le «Temps» n'avoue-t-il pas que «l'action internationale du gouvernement fasciste a pour ressort principal la volonté de créer un empire italien? C'est en grande partie pour s'assurer, dans ses projets sur l'Ethiopie, la bonne volonté de la France que M. Mussolini conclut, en janvier 1935, l'accord franco-italien.» Donc, rien d'inédit à la suite de ces délibérations sensationnelles, tout est minutieusement réglé d'avance et les membres du Grand Conseil ne sont des grands conseillers que pour la forme. En fait, ce sont des larbins qui jouent la comédie.

Mais, que sont ces importantes mesures? En réponse à la Grande-Bretagne, le Grand Conseil décide de proroger pour cinq années les

pouvoirs confiés au Commissariat Général des Fabrications de Guerre. Tous les Italiens de dix-huit à cinquante-cinq ans seront intégralement militarisés. Préparations physiques et militaires seront encore intensifiées. Un nouveau plan de développement des forces armées va être mis à exécution. Mussolini affirme que l'Italie est un pays beaucoup moins favorisé que certains autres, aussi pense-t-il que «la science, la valeur et l'esprit peuvent seuls permettre aux peuples moins favorisés de résister à une agression éventuelle de pays riches.»

La science et l'esprit au service des marchands de canons! Et tout cela se termine sur de belles perspectives pour le peuple italien: «Nous décidons la réalisation maxima de l'autarchie en ce qui concerne les besoins militaires, et le sacrifice total, si c'est nécessaire, des besoins civils aux besoins militaires.»

Le matériel de guerre, la science de la guerre et la discipline ne sont pas les facteurs suffisants. Il faut des hommes. Aussi le Grand Conseil Fasciste a-t-il pris un certain nombre de dispositions pour que le «matériel poitrine» soit suffisant. Il faut que les Italiens aient beaucoup d'enfants. Par un certain nombre de mesures économiques la vie de l'ouvrier célibataire est rendue impossible. Pour avoir un mariage droit à la vie, il faudra avoir une nombreuse progéniture. Est-ce la libération de la jeunesse promise par la démagogie fasciste? Les jeunes n'ont, en fait, que le droit d'aller répandre leur sang sur le sable chaud de l'Ethiopie. C'est d'ailleurs le sort de toute la jeunesse dans ce régime capitaliste de boue et de sang.

Le moment est venu, si la jeunesse veut vivre, de porter le dernier coup au capitalisme. Les charniers et les pourrissoirs doivent recevoir d'autres victimes: celles qui sont responsables de cet ordre de chose.

## LE PROJET DEZARNAULD

Nous avons, dans notre dernier numéro, inséré une lettre de protestation des Etudiants Socialistes, et par une courte insertion, nous avons indiqué notre position. Nous sommes opposés au projet Dézarnauld et nous saurons alerter la jeunesse pour qu'une telle atteinte ne soit pas portée à la liberté.

Ce fameux projet n'a pas encore été rendu public, nous n'en connaissons donc ni les attendus, ni le détail. C'est l'idée même que nous ne pouvons accepter.

Il est inadmissible que l'éducation physique soit rendue obligatoire. Nous sommes prêts à appuyer tout projet qui facilitera la pratique de l'éducation physique, qui attirera la jeunesse par son attrait, car nous pensons que la santé du corps doit accompagner l'émancipation n'est qu'un leurre. Oui, nous voulons des êtres sains, vigoureux et intelligents, pour instaurer le socialisme. Mais la contrainte est une mauvaise arme. De plus, dans le régime actuel, il ne peut être pris de mesure aussi générale, alors que des centaines de milliers d'individus et d'enfants souffrent de la faim, du froid, vivent dans des taudis et n'ont pas de quoi éviter la tuberculose. Comment peut-on demander à celui qui a le ventre vide de se développer par l'E.P.? Fumisterie!

Il existe déjà le service militaire obligatoire de deux ans, c'est-à-dire l'obligation pour les enfants de la classe ouvrière d'assurer la défense des coffres-forts. Nous n'admettrons jamais cette contrainte, nous n'admettrons donc pas que, sous une forme détournée, ces deux ans soient transformés en quatre ou cinq. Car l'éducation physique obligatoire, c'est la mainmise de l'armée sur la jeunesse à très brève échéance.

Nous ne voulons pas devenir des Balilais!

2.058-60

C'est le N° de C.C.P. au nom de L. Weitz auquel en versant la somme de 8 frs vous souscrivez un abonnement pour 20 N° de «La Jeune Garde».

## LES JEUNES QUI MEURENT DANS LES CASERNES

### 8<sup>e</sup> REGIMENT DE GENIE MONT-VALERIE

Un libérable en octobre prochain est décédé à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce «son corps a été rendu à sa famille». Il était atteint d'un mal qui pardonne peu. Pourquoi ne l'avoir pas rendu à sa famille plus tôt. Pourquoi n'a-t-il pas été réformé?

Nous réclamons des visites sérieuses au Corps et au Conseil de Révision. Les visites ne doivent plus être une loterie où le plus chanceux gagne.

Le sergent Cylot s'est suicidé, en se tirant une balle dans l'abdomen. Il ne nous appartient pas de rechercher les motifs de ce suicide. Nous pouvons en tirer un enseignement: blessé vers 9 h. 30; il a été transporté à l'hôpital à 10 h. 30; il n'a reçu à l'infirmerie du Mont-Valérien que des soins incomplets. Il a fallu attendre l'ambulance de Saint-Cloud pendant une demi-heure.

Pourquoi n'y-a-t-il pas d'ambulance au Mont-Valérien? Le capitaine-médecin du Mont-Valérien, est plein de bonne volonté, mais il est dénué de médicaments.

Il faut que l'on ait autant de bonne volonté et de facilités pour soigner

un homme qu'on en a pour soigner un cheval, dans l'armée.

Ici, les malades de la semaine sont privés de permission le dimanche mais bons pour les corvées. Ainsi bien souvent des hommes gravement malades attendent au dernier moment pour aller à la visite et ensuite il est trop tard.

Les sapeurs du Mont-Valérien ont souvent protesté à propos de la nourriture. En décembre le «boni» s'élevait pour 3 mois à 20.781 francs.

Actuellement la nourriture est toujours infecte. Le jeudi 25 février, à la 8<sup>e</sup> compagnie les soldats ont occupé le réfectoire pendant plus d'une heure en signe de protestation. Les soldats du Mont-Valérien protestent encore ils veulent une nourriture saine.

Le vendredi 5 mars, revue d'un général inspecteur. Une heure d'attente sous la pluie. Résultat de la visite: des em... pour nous si l'on veut être renseigné, il suffira que l'on nous écoute, et le général pourra rester chez lui. Des enquêtes menées par nous valent mieux que des revues grotesques.

Nous faisons confiance au gouvernement de Front Populaire pour que nos revendications soient prises en considération.

VIVENT LES COMITES DE SOL-DATS.

### 4<sup>e</sup> F. V. P. E.

Fin octobre, une bagarre éclate entre soldats du 23<sup>e</sup> et réservistes hussards, dans le camp. Un hussard a une jambe cassée. Par qui? Personne ne le saura jamais. Dans la bagarre le hussard a reconnu un homme: Perrusset il a le visage grêlé, il est remarqué parmi tant d'autres. L'affaire s'était «tassée» après interrogatoire de Perrusset qui avait nié. Pas de preuve, non lieu.

Voici trois semaines le réserviste blessé ayant porté plainte, les gendarmes viennent au camp à Oberhaffen. Le commandant revoit Perrusset et lui dit que pour dégager sa responsabilité, il faut qu'il trouve un coupable. Tu seras mouchard ou puni. Perrusset a peur. Le vendredi 12 février on annonce qu'il doit aller passer devant le Conseil de Guerre.

Perrusset en a assez de lutter sans succès, car un militaire ne peut se défendre sérieusement. Au moment du départ il a disparu. On le retrouve le dimanche 14 noyé. Il avait laissé ce mot: «Voilà le résultat d'une fausse accusation, adieu à tous embrassez bien mes parents pour moi».

Ici la population civile dit: «Au temps des Allemands, les soldats ne se suicidaient pas». L'année dernière il y avait déjà eu un suicide.

## Encore des lettres

### 66<sup>e</sup> R.A.D.I.N.A., ORAN

Ces derniers temps ont été très durs consignés et piquets d'ordre au sujet des événements de Perringaux où le Front Populaire a triomphé.

La nourriture est toujours aussi mauvaise.

Les jeunes soldats en ont assez et n'ont qu'une seule pensée: ils désirent que l'abrogation de la loi de deux ans leur rende bientôt la liberté.

A BAS LES DEUX ANS.

### 46<sup>e</sup> R.I. FONTAINEBLEAU

Ceux de Calvi nous écrivent de Fontainebleau.

«Nous faisons ici une période de réserve. La plupart d'entre nous sont d'anciens qui ont fait trois et quatre

ans. Nous avons été aux sections à Calvi pour des «peccadilles». On continue après des années à nous en tenir rigueur.

L'esprit anti de Calvi n'est pas mort.

Samedi dernier, une permission a été supprimée à un réserviste parce qu'il avait eu, après la marche, les pieds en sang.

Bravo La Jeune Garde pour votre campagne en faveur des soldats. Votre attitude nous fait plaisir. Les J.S. ont repris le flambeau.

### 106<sup>e</sup> R.I., REIMS

Ce n'est pas un régiment de forteresse et nous ne comparerons pas notre sort à celui des copains du 153<sup>e</sup> ou du 158<sup>e</sup>. Cependant «on en bave». Marches, exercices d'alerte. Le Populaire et la Jeune Garde interdits. Mauvaise nourriture.

Pour les améliorations de la vie du soldat exigeons le contrôle ouvrier par les «prolos» et les «trouffions».

### 18<sup>e</sup> Cie DE L'AIR, ORLY

Lecteurs assidus de La Jeune Garde dont nous admirons la courageuse campagne contre les deux ans, nous venons expliquer un état de choses déplorable.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la base aérienne d'Orly est divisée en deux: le groupe régional, et la base dont nous dépendons.

A la base les ouvriers spécialisés soldats, travaillent avec les civils. Nous faisons le même nombre d'heures qu'eux et en plus nous devons assurer le service intérieur à un très petit nombre. Au contraire au G.A.R. il n'y a ni garde ni planton. Aussi chez nous pas de permission; lorsque nous en obtenons une, nous ne pouvons partir qu'à 5 heures du soir le samedi.

Nous nous adressons à vous, afin que notre réclamation parvienne jusqu'au Ministre de l'Air qui doit ignorer cet état de choses, et nous espérons qu'il prendra toutes mesures utiles pour y remédier.

### HISTOIRE DE BRIGAND OU LE COLONEL N'EST PAS UN MOINEAU

#### 8<sup>e</sup> GENIE, VERSAILLES

Voici un article paru dans le Populaire:

«La presse nationale nous racontait une terrifiante histoire. «A-t-on voulu tuer le colonel du 8<sup>e</sup> génie?» se demandait-on avec angoisse. Et de révéler que plusieurs balles avaient été tirées dans les fenêtres du bureau de cet officier, à Versailles. C'est miracle que le colonel ait été absent de son fauteuil. Sinon il était tombé en passant.»

Derrière une fenêtre faisant face, on avait retrouvé un pistolet-mitrailleur enrayé: l'arme du crime, sans aucun doute.

De là à penser qu'il s'agissait d'un commencement de réalisation du fameux plan communiste de «destruction» des officiers, publié par l'Echo de Paris, il n'y avait qu'un pas... Hélas! personne ne pourra plus le franchir!

L'enquête a, en effet fait découvrir la vérité. Un jeune boy-scout de 15 ans, ayant acheté une petite carabine, avait eu le tort de vouloir l'essayer. Il tira sur un moineau. Ce moineau était sur un arbre. Derrière cet arbre, il y avait une fenêtre et derrière cette fenêtre, il aurait pu y avoir un colonel... Et voilà!

Ca ne fait rien! quelle fausse joie à l'Echo, chez Bailly et au Flambeau! Mais dans cette histoire ce sont les pauvres soldats qui en ont subi les conséquences. Ils ont été fouillés, suspectés, consignés. Il y a de l'abus.

**ACCORDÉONS**  
Les moins chers. Les meilleurs. Le plus grand stock.

**FRANCE ACCORDÉONS**  
111, Boulevard Beaumarchais  
PARIS (2<sup>e</sup>). Prés République.  
Métro St-Sébastien. - Ouvert dimanche. - Demandez notre nouveau catalogue n° 3.

## La Commune et l'armée

### Décret sur les Conseils de guerre

La Commune de Paris,

Considérant que le gouvernement de Versailles se vante ouvertement d'avoir introduit dans les bataillons de la garde nationale des agents qui cherchent à y jeter le désordre;

Considérant que les ennemis de la République et de la Commune cherchent par tous les moyens possibles à produire dans ces bataillons l'indiscipline, espérant désarmer ainsi ceux qu'ils ne peuvent vaincre par les armes;

Considérant qu'il ne peut y avoir de force militaire sans ordre et qu'il est nécessaire, en face de la gravité des circonstances, d'établir une rigoureuse discipline qui donne à la garde nationale une cohésion qui la rende invincible,

Décète:

ART. 1<sup>er</sup>. — Il sera immédiatement constitué un conseil de guerre dans chaque légion.

ART. 2. — Les conseils de guerre seront composés de sept membres, savoir: un officier supérieur, président; deux officiers; deux sous-officiers;

ART. 3. — Il y aura un conseil disciplinaire par bataillon.

ART. 4. — Les conseils disciplinaires seront composés d'autant de membres qu'il y aura de compagnies dans le bataillon, à raison d'un membre par compagnie, sans distinction de grade. Ils seront nommés à l'élection et toujours révocables par la Commission exécutive, sur la proposition du délégué à la guerre.

ART. 5. — Les membres des conseils de guerre seront élus par des délégués des compagnies.

ART. 6. — Seront justiciables des conseils de guerre et disciplinaires les

gardes nationaux de la légion et du bataillon.

ART. 7. — Le conseil de guerre prononcera toutes les peines en usage.

ART. 8. — Aucune condamnation effective ou infamante, prononcée par les conseils de guerre, ne pourra être exécutée sans qu'elle ait été soumise à la ratification d'une cour de révision spécialement créée à cet effet.

Cette commission de révision se composera de sept membres tirés au sort parmi les membres élus des conseils de guerre de la garde nationale avant leur entrée en fonctions.



Un groupe de gardes nationaux de la Commune

ART. 9. — Le conseil disciplinaire pourra prononcer la prison depuis un jour jusqu'à trente.

ART. 10. — Tout officier peut infliger d'un à cinq jours d'emprisonnement à tout subordonné, mais il sera tenu de justifier immédiatement devant le conseil de discipline des motifs de la punition prononcée.

ART. 11. — Il sera tenu, dans chaque bataillon et légion un état des punitions infligées dans les vingt-quatre

### Discipline Révolutionnaire

Quelle proscrive rigoureusement les chamarrures et les coutumes d'opéra-comique; qu'elle délègue ses membres pour marcher en tête des bataillons à leur première sortie.

Il faut tout dire. Malgré leur enthousiasme et leur nombre, les troupes républicaines ne peuvent se passer de direction. Que la Commune s'adjoigne tous les hommes de valeur (officiers ou intendants), sauf à les faire fusiller à la moindre désobéissance.

Quelle impose aux bataillons la plus rigoureuse obéissance aux chefs qu'ils se sont librement élus;

Que des commissaires ne relevant que de la Commune, chargés de l'exécution de ses ordres et de correspondre aux trois services (Intendance, Artillerie, Ambulances) soient placés auprès des officiers généraux;

Lisagaray (L'Action, 4-4-71).

heures, lequel sera envoyé chaque matin au rapport de la place.

ART. 12. — Aucune condamnation capitale ne recevra son exécution avant que la grosse du jugement ou de l'arrêt n'ait été visée par la Commission exécutive.

ART. 13. — Les dispositions du présent décret ne seront en vigueur que pendant la durée de la guerre.



Le flot de rubans — T'es donc primé concours Agricole?...

### Réponse aux appels d'union sacrée de Monsieur Thiers

Dans sa réponse, il consent à confier la garde de Paris à la Garde Nationale, à la condition, toutefois, d'y mêler une grande partie de l'Armée. Quelle concession!

Ah! Monsieur Thiers, c'est là où perce le bout de l'oreille du monarchiste entêté.

Vous savez bien, cependant, qu'il ne peut y avoir aucune fusion entre nos braves gardes nationaux et les ex-soudards de l'Empire qui sont maintenant à vos gages. Vous êtes malin, mais nous veillons. Nous pouvons vous affirmer dès à présent que jamais le militarisme des Bonaparte et des Thiers ne s'implanteront dans la grande cité républicaine tant qu'il y aura un fédéré debout.

Secondigné.

Le «Bonnet Rouge», 15-4-71:

## A l'occasion de la Conférence Nationale des J. S. à Creil

### G<sup>d</sup> Rassemblement J. G. S. les 27 - 28 - 29 MARS

### DIMANCHE 28 Grande démonstration

(s'adresser 7, Rue Meslay)